

Procès-verbal de la séance
du Conseil municipal du 20 avril 2026

Le conseil municipal a été convoqué en date 10 avril 2026.

Les convocations accompagnées des documents budgétaires ont été envoyés par courrier électronique à chacun des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026
2. Approbation du compte administratif 2025
3. Approbation du compte de gestion 2025
4. Vote du budget primitif 2026
5. Convention partenariat avec le département du Doubs concernant la mise en place, surveillance et entretien de la signalétique « Points-nœuds »
6. Commission Communale des Impôts Directs
7. Présentation projet « Escalier entre Deux Mondes »

Questions diverses

Participent à cette séance :

M. Romuald MAUGAIN, M. Patrick ROUSSEL, Mme Gaëlle ANGUENOT, M. Hubert JUIF, M. Dominique LOUYS, Mme Marielle POETE, Mme Aurélie SCHAUB (arrivée à 20h06), Mme Emmanuelle SOLT (arrivée à 20h05), M. Jérôme DELVOYE, Mme Sophie COLIN, M. Gérard PETON

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de M. Romuald MAUGAIN. Le quorum est atteint.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal des séances du 26 mars 2026 et 31 mars 2026, ils sont approuvés à l'unanimité.

M. Gérard PETON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que tous les ans à cette période, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes locales (Taxe foncière « bâti », Taxe foncière « non bâti », Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Il est à rappeler que suite à la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, le taux de foncier bâti majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2026 et de reconduire les taux votés en 2025.

	Taxe d'habitation	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Recettes
2025	11.79 %	25.92 %	27.19 %	260 014 €
Application du coefficient correcteur : - 115 263€ + allocations compensatrices 1 271 €				
Recettes 2025 : 150 309 €				
2026	11.79 %	25.92 %	27.19 %	267 707 €
Application du coefficient correcteur : - 118 248€ + allocations compensatrices 1 466 €				
Recettes 2025 : 150 925 €				

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Approbation du compte administratif 2025

Sous la présidence de Mme ANGUELOT Gaëlle, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le **compte administratif Communal 2025** qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	334 437.79 €	Dépenses	72 414.77 €
Recettes	402 890.65 €	Recettes	11 694.65 €
Résultat exercice	68 452.86 €	Résultat exercice	- 60 720.12 €
Excédent antérieur	3 262.46 €	Excédent antérieur	24 813.62 €
Excédent global	71 715.32 €	Déficit global	- 35 906.50 €

Hors de la présence de M. Romuald MAUGAIN, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget **COMMUNAL 2025**.

Et décide d'affecter le résultat au budget Communal 2026 comme suit :

Fonctionnement Recettes : C/002 35 808.82 €

Investissement Dépenses : C/001 35 906.50 €

Investissement Recettes : C/1068 35 906.50 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



Compte administratif EAU 2025 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	40 393.15 €	Dépenses	23 561.08 €
Recettes	41 995.54 €	Recettes	17 054.90 €
Résultat exercice	1 602.39 €	Résultat exercice	- 6 506.18 €
Excédent antérieur	17 214.15 €	Excédent antérieur	2 167.86 €
Excédent global	18 816.54 €	Déficit global	- 4 338.32 €

Hors de la présence de M. Romuald MAUGAIN, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget **EAU 2025**.

Et décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement Recettes : C/002 14 478.22 €

Investissement Dépenses : C/001 4 338.32 €

Investissement Recettes : C/1068 4 338.32 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Compte administratif BOIS 2025 :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	130 867.98 €	Dépenses	24 171.60 €
Recettes	212 872.34 €	Recettes	3 189.76 €
Résultat exercice	82 004.36 €	Résultat exercice	- 20 981.84 €
Excédent antérieur	325 374.87 €	Déficit antérieur	- 3 189.76 €
Excédent global	407 379.23 €	Déficit global	- 24 171.60 €

Hors de la présence de M. Romuald MAUGAIN, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget **BOIS 2025**.

Et décide d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement Recettes : C/002 383 207.63 €

Investissement Dépenses : c/001 24 171.60 €

Investissement Recettes : c/1068 24 171.60 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



Approbation du compte de gestion 2025

Monsieur le Maire présente aux Conseillers municipaux les :

Compte de gestion Assainissement
Compte de gestion Eau
Compte de gestion Bois
Compte de gestion Communal

qui sont rigoureusement identiques aux Comptes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les comptes de gestion du service de gestion comptable pour l'exercice 2025.

Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : à l'unanimité

Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les prévisions budgétaires pour 2026.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

<u>Eau</u>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	67 427.75 €	31 967.07 €
Recettes	67 427.75 €	31 967.07 €

Vote : à l'unanimité

<u>Bois</u>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	311 400.00 €	30 271.60 €
Recettes	462 507.63 €	30 271.60 €

Vote : à l'unanimité

<u>Communal</u>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	593 636.28 €	752 458.50 €
Recettes	634 606.82 €	758 458.50 €

Vote : à l'unanimité



L'assemblée délibérante autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelle de chacune de ces sections pour les budgets en comptabilité M57 soit pour le budget Communal et le budget Bois.

Vote : à l'unanimité

Convention partenariat avec le département du Doubs concernant la mise en place, surveillance et entretien de la signalétique « Points-nœuds »

Monsieur le Maire informe que le département du Doubs souhaite implanter un système de jalonnement cyclable appelé « points-nœuds ». Depuis 2022, ce système a déjà fait l'objet de premiers déploiements dans le département. A la suite des nombreux retours positifs suscités par ce dispositif, le Département a acté une extension par tranche annuelle du maillage points-nœuds sur l'ensemble du territoire d'ici 2027.

En vue de constituer un maillage cohérent, un travail a été mené par le Département pour définir l'implantation détaillée de chaque panneau sur le territoire de notre commune et, en particulier, sur certaines parties du réseau routier dont la commune a la charge. En conséquence, le Département souhaite obtenir l'accord et formaliser les conditions d'occupation du domaine public communal.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer la convention relative à la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalétique « points-nœuds » sur le domaine communal avec le département du Doubs.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Doubs.

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que conformément au point N°1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être intitulée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional / départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.



Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire partie de la liste des contribuables qui seront proposées au directeur des finances publiques. L'ensemble des membres donne leur accord.

Monsieur le Maire proposera donc une liste de 24 noms lors de la prochaine séance de de conseil.

Présentation projet « Escale entre Deux Mondes »

Monsieur le Maire présente le projet « Escale entre Deux Mondes » de Monsieur Régis Alminana.

Monsieur Régis Alminana souhaite revitaliser l'emplacement du site Tivoli en proposant un point de restauration légère et de rafraîchissement éco-responsable. L'objet est d'améliorer l'accueil des touristes et des locaux tout en valorisant le patrimoine naturel de la commune. Le point de vente serait un snack mobile. Il serait également installé deux cabines de toilettes sèches pour pallier l'absence d'infrastructures et garantir la propreté du site.

Monsieur le Maire explique que le site est situé en zone Natura 2000 et que l'affluence y est extrêmement importante durant la saison estivale.

L'installation d'un commerce à Tivoli risquerait de faire augmenter la fréquentation alors qu'un certain nombre de désagréments sont déjà constatés tous les ans.

En effet, il précise, que malgré la création d'un parking, celui-ci est vite saturé pendant l'été et que le stationnement y devient compliqué.

Il constate également des dégradations de plus en plus fréquentes avec notamment des arbres coupés, le lit du ruisseau endommagé, des tables cassées, des feux allumés malgré l'interdiction etc... etc....

Monsieur le Maire explique que le projet est très bien mais pas sur le site de Tivoli. Ce projet pourrait être envisagé sur un autre site comme le camping pour lequel M. Régis Alminana en est le gérant.

Mme Emmanuelle SOLT pense que le projet pourrait empêcher le stationnement sur le site de Tivoli. M. Hubert JUIF pense que ce commerce pourrait être une solution de « gardiennage » du site et que le camping est trop petit pour accueillir ce projet.

Mme Aurélie SCHAUB trouve que l'emplacement du camping serait trop dangereux pour accéder au commerce.

Mme Sophie COLIN pense que le projet est sympa mais pas sur le site de Tivoli car cela engendrera une affluence supplémentaire sur le site avec les désagréments qui s'y attachent.

M. Gérard PETON demande si la commune devrait encore investir plus pour ce projet. Monsieur le Maire l'informe que non car M. Régis Alminana serait autonome.

M. Patrick ROUSSEL pense que le projet est intéressant mais pas sur le site de Tivoli pour les mêmes raisons que Monsieur le Maire.

M. Dominique LOUYS propose éventuellement l'implantation du projet sur le parking dédié à Tivoli. Monsieur le Maire l'informe que le parking serait trop petit car il n'y a déjà pas assez de places pour accueillir les voitures des utilisateurs du site.



M. Jérôme DELVOYE propose la mise en place du projet au camping des Oyes et de proposer le stationnement sur l'ancien camping haut, non utilisé à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire informe que Mme Marjorie NAUTON avait installé son food-truck sur le site du camping et que son installation n'avait engendré aucune nuisance.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote l'installation de ce projet sur le site de Tivoli.

A la majorité, le conseil municipal refuse l'installation de ce projet sur le site de Tivoli mais souhaiterait échanger avec M. Régis Alminana pour définir un autre emplacement.

Vote : pour : 3 (M. Hubert JUIF, Mme Emmanuelle SOLT, Mme Aurélie SCHAUB)

contre : 8 (M. Romuald MAUGAIN, M. Patrick ROUSSEL, Mme Gaëlle ANGUENOT, Mme Sophie COLIN, M. Jérôme DELVOYE, M. Dominique LOUYS, Mme Marielle POETE, M. Gérard PETON)

Questions diverses

- M. Gérard PETON souhaite obtenir des informations sur le mail envoyé aux familles d'enfants utilisant les services du périscolaire. Dans ce courriel, des parents sont sollicités pour effectuer le remplacement du personnel absent.

Mme Gaëlle ANGUENOT informe que le périscolaire a fait l'objet d'une délégation du service public à « Familles Rurales » qui rencontre actuellement de grosses difficultés avec ses collaborateurs.

La nouvelle directrice a expliqué qu'il y a plus de 50 % de son effectif en arrêt de travail et que cela entraîne des difficultés pour organiser l'accueil des enfants au périscolaire.

M. Gérard PETON mentionne qu'un parent d'élève aurait son enfant terrorisé par le service du périscolaire et que la prestation demandée n'est pas conforme aux attentes des parents. Il demande qui a la capacité pour stopper ces irrégularités.

Monsieur le Maire explique que le périscolaire a, en effet, été confié à « Familles Rurales » par le Syndicat Scolaire de la Haute Vallée de la Loue (SSHVL) et que c'est lui et lui-seul qui est compétent pour faire respecter le contrat.

Mme Gaëlle ANGUENOT informe que Mme Juliette PIERANGELO, nouvellement élue présidente du SSHVL, rencontrera dans les prochains jours « Familles Rurales » afin d'essayer de trouver une solution à cette situation critique. Un point sera fait lors de la prochaine réunion de conseil.

- Monsieur le Maire souhaite tenir une réunion pour l'organisation du repas de la fête des mères qui aura lieu, cette année, le vendredi 29 mai 2026.
- M. Gérard PETON demande quand et comment est réalisé l'ordre du jour des réunions de conseil. Monsieur le Maire explique que l'ordre du jour est réalisé au fur et à mesure des besoins de gestion de la commune.
- Monsieur le Maire souhaite qu'à l'initiative des Vices-Présidents, les commissions communales se réunissent pour avancer sur les dossiers qui devront être traités cette année.



- M. Gérard PETON demande comment présenter de nouveaux projets. Monsieur le Maire informe que le budget 2026 étant voté, les nouveaux projets devront être présentés pour la fin d'année 2026 afin de pouvoir être éventuellement inscrit au budget 2027.
- Mme Emmanuelle SOLT demande si la commune dispose d'informations concernant les travaux qui doivent être réalisés sur le sentier rive gauche partant de la source de la Loue. Des travaux sont actuellement en cours côté Ouhans. Monsieur le Maire explique que ce sentier qui rejoint Ouhans à Mouthier-Haute-Pierre est de compétence départementale et qu'un diagnostic sur les risques a été réalisé en 2025. Un arrêté conjoint avec la commune d'Ouhans avait été pris pour interdire l'accès aux randonneurs suite à de nombreux accidents. Monsieur le Maire propose de reprendre contact avec la commune d'Ouhans et le département afin de savoir ce qu'il compte entreprendre sur ce sentier.

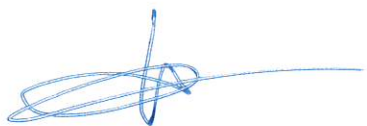
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.



Délibérations :

1. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026
2. Approbation du compte administratif 2025
3. Approbation du compte de gestion 2025
4. Vote du budget primitif 2026
5. Convention partenariat avec le département du Doubs concernant la mise en place, surveillance et entretien de la signalétique « Points-nœuds »
6. Présentation projet « Escale Entre Deux Mondes »

Le secrétaire de séance
M. Gérard PETON



Le Maire
M. Romuald MAUGAIN



